

Vaccins à base d'ARNm contre la COVID-19

Vaccin de Pfizer-BioNTech et vaccin de Moderna



La vaccination est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada¹. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Après vous être fait vacciner, continuez de vous concentrer sur les gestes de base : pratiquez l'éloignement physique, portez un masque, restez à la maison si vous êtes malade et observez une bonne étiquette respiratoire et une bonne hygiène des mains. Pour en savoir plus, consultez la page manitoba.ca/covid19/fundamentals/focus-on-the-fundamentals.fr.html.

Que sont les vaccins à base d'ARNm contre la COVID-19 et comment fonctionnent-ils?

Le vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19 sert à prévenir la COVID-19. Ce vaccin enseigne à nos cellules à fabriquer une protéine qui déclenchera une réponse immunitaire sans utiliser le virus vivant qui cause la COVID-19. Une fois cette réponse amorcée, notre corps produit des anticorps. Ces anticorps confèrent une protection contre l'infection si le véritable virus devait pénétrer dans notre organisme à l'avenir.

L'abréviation « ARN » signifie « acide ribonucléique », une molécule qui fournit aux cellules des instructions pour la fabrication de protéines. **Le vaccin à base d'ARN messenger (ARNm) contient les instructions génétiques** servant à la fabrication de la protéine de spicule du virus SARS-CoV-2. Cette protéine se trouve à la surface du virus qui cause la COVID-19.

Un vaccin à base d'ARNm ne peut modifier l'ADN d'une personne. Lorsqu'une personne reçoit le vaccin, ses cellules lisent les instructions génétiques (comme on lit une recette) et produisent la protéine de spicule. Une fois la protéine fabriquée, la cellule décompose les instructions et s'en débarrasse.

La cellule présente ensuite la portion protéique à sa surface. Notre système immunitaire reconnaît que la protéine n'a pas sa place à cet endroit et commence à produire une réponse immunitaire en fabriquant des anticorps. Il faut compter environ deux semaines avant que le vaccin devienne efficace. **Le vaccin ne peut pas vous transmettre la COVID-19 ni vous protéger contre la grippe ou d'autres virus ou bactéries.**

Deux vaccins contre la COVID-19 à base d'ARNm sont offerts au Manitoba : le vaccin de Pfizer-BioNTech et le vaccin de Moderna. Les données des essais cliniques semblent indiquer que ces deux vaccins sont efficaces à 95 % et à 94 % après deux doses (résultats confirmés en laboratoire) pour offrir une protection à court terme contre l'infection par la COVID-19.

L'efficacité des vaccins contre les variants préoccupants de la COVID-19 évolue. Selon de nouvelles données, il semblerait que les vaccins offrent une protection contre les variants préoccupants, bien que le niveau de cette protection varie selon le vaccin et le variant. Par exemple, une étude récente a montré que le vaccin de Pfizer était efficace à 87,9 % après la deuxième dose contre le variant préoccupant Delta.

Pourquoi les vaccins à base d'ARNm ont-ils été mis au point?

À l'origine, Santé Canada a délivré une autorisation de mise sur le marché pour les vaccins de Pfizer et de Moderna sous réserve de certaines conditions afin d'accélérer l'accès aux vaccins. Santé Canada peut procéder ainsi pour les produits de santé prometteurs lorsque les avantages potentiels l'emportent sur les risques. Cette autorisation a permis aux Canadiens d'avoir accès à des vaccins sûrs et efficaces plus rapidement que dans les circonstances habituelles. Le 16 septembre 2021, Santé Canada a approuvé les vaccins de Pfizer et de Moderna en vertu du Règlement sur les aliments et drogues, ce qui signifie que ces

¹ Agence de la santé publique du Canada

vaccins ne font plus l'objet d'autorisations de mise en marché en vertu de conditions destinées à accélérer l'accès à ces produits, car le ministère dispose maintenant de suffisamment de données pour les approuver dans le cadre des processus réglementaires habituels.

Ces deux vaccins à base d'ARNm contre la COVID-19 offerts au Manitoba sont administrés par injection (au moyen d'une aiguille) dans un muscle de la partie supérieure du bras. Les renseignements dont nous disposons au sujet des vaccins contre la COVID-19 peuvent changer à mesure que nos connaissances continuent d'évoluer. Nous vous invitons à communiquer avec votre professionnel de la santé si vous avez des questions au sujet des vaccins à base d'ARNm contre la COVID-19.

Le vaccin est-il sécuritaire?

Santé Canada a effectué un examen scientifique rigoureux des données médicales disponibles pour évaluer l'innocuité des vaccins à base d'ARNm contre la COVID-19. Le ministère n'a relevé aucun problème d'innocuité majeur et continue de surveiller les études de pharmacovigilance. Plus de cent millions de doses de vaccins à ARNm contre la COVID-19 ont été administrées dans le monde entier.

Les problèmes d'innocuité relatifs aux caillots sanguins après la vaccination qui ont été rarement constatés avec les vaccins d'AstraZeneca n'ont jusqu'à maintenant pas été détectés avec les vaccins à base d'ARNm.

Très rarement, une myocardite (inflammation du muscle cardiaque) et une péricardite (inflammation de la paroi du cœur) ont été signalées après l'immunisation au moyen d'un vaccin à base d'ARNm. La majorité des cas ont bien répondu au traitement et se sont rétablis rapidement.

Qui devrait recevoir le vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19?

Il est recommandé que tous les Manitobains de 12 ans et plus² reçoivent le vaccin à ARNm contre la COVID-19, et il est en outre recommandé que les adolescents admissibles reçoivent le vaccin de Pfizer.

Les personnes vivant avec un problème médical (p. ex., insuffisance cardiaque, maladie du foie, insuffisance rénale chronique) peuvent recevoir le vaccin. Si vous êtes une personne immunodéprimée en raison d'une maladie ou d'un traitement, si vous êtes une personne atteinte d'une maladie auto-immune, si vous êtes enceinte ou si vous allaitez, veuillez consulter la feuille de renseignements appropriée pour obtenir un complément d'information : manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Si vous avez des questions au sujet de votre état de santé ou si vous n'êtes pas certain d'être immunodéprimé ou d'avoir une maladie auto-immune, parlez-en à votre vaccinateur ou à votre professionnel de la santé. Votre vaccinateur peut vous communiquer davantage de renseignements en fonction des connaissances actuelles reposant sur les données des essais cliniques et des études en situation réelle.

De combien de doses ai-je besoin?

Nous recommandons que les personnes qui ne présentent pas de contre-indication après avoir reçu leur première dose de n'importe quel type de vaccin reçoivent une deuxième dose de vaccin à ARNm 28 jours après avoir reçu leur première dose. À l'heure actuelle, seuls certains groupes de la population devraient recevoir une troisième dose d'un vaccin à ARNm au moins 28 jours après leur dernière dose en date de tout vaccin contre la COVID-19 (Pfizer, Moderna ou AstraZeneca). Avant de recevoir une troisième dose, votre vaccinateur ou professionnel de la santé vous parlera des risques et des avantages connus et inconnus associés à l'administration d'une troisième dose et vous parlera des aspects suivants.

- **Innocuité.** À l'heure actuelle, les données limitées dont nous disposons au sujet de l'administration de la troisième dose en situation réelle semblent indiquer que les effets secondaires ressentis après cette troisième dose étaient les mêmes que pour les doses précédentes. Toutefois, le risque de myocardite ou de péricardite après une troisième dose de vaccin à ARNm est inconnu.

² Les enfants âgés de 11 ans qui auront 12 ans à l'automne de l'année scolaire 2021 sont également admissibles au vaccin contre la COVID-19.

³ Pour améliorer la réponse immunitaire, les personnes qui ont reçu le vaccin d'AstraZeneca devraient recevoir le vaccin de Pfizer ou de Moderna pour les doses subséquentes au moins huit semaines après la dernière dose du vaccin d'AstraZeneca.

- **Efficacité.** Nous disposons de peu de données au sujet de l'efficacité d'une troisième dose et de la durée de la protection obtenue dans les différents groupes de la population, mais des études sont en cours. Il est de plus en plus démontré qu'une troisième dose peut produire une meilleure réponse immunitaire dans certains groupes de la population (p. ex. personnes immunodéprimées).
- **Administration au Canada.** Santé Canada n'a pas encore approuvé l'injection d'une troisième dose. Certaines administrations canadiennes recommandent une troisième dose à certains groupes de la population. Le Comité consultatif national de l'immunisation du Canada (CCNI)⁴ recommande l'administration d'une troisième dose pour certains groupes de la population (p. ex., personnes modérément ou gravement immunodéprimées).

Votre vaccinateur ou professionnel de la santé vous indiquera le meilleur moment pour l'administration de votre troisième dose ainsi que le vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) qui vous conviendrait le mieux, en tenant compte de vos antécédents vaccinaux et médicaux et de votre situation personnelle.

La nécessité d'élargir les doses de rappel au grand public est en cours d'examen. Vous pouvez consulter les critères d'admissibilité les plus à jour pour l'administration de la troisième dose au manitoba.ca/covid19/vaccine/eligibility-criteria.fr.html.

Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19?

À l'heure actuelle, les nourrissons et les enfants de moins de 12 ans qui n'auront pas atteint l'âge de 12 ans à l'automne de l'année scolaire 2021 ne doivent pas recevoir le vaccin de Pfizer-BioTech ou de Moderna. Cependant, des essais cliniques portant sur l'utilisation du vaccin chez les nourrissons et les jeunes enfants sont en cours.

Par mesure de précaution, les personnes qui ont présenté une myocardite ou une péricardite après avoir reçu une première dose du vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19 devraient reporter l'administration de la deuxième dose jusqu'à ce que de plus amples renseignements soient disponibles. Les personnes qui ont des antécédents de myocardite sans lien avec l'administration d'un vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19 devraient consulter leur équipe de soins cliniques avant la vaccination.

Une évaluation par un allergologue doit avoir lieu avant la vaccination si vous êtes allergique à un ingrédient actif ou à tout autre ingrédient du vaccin de Pfizer-BioNTech ou du vaccin de Moderna ou si vous avez eu une réaction allergique grave après avoir reçu la première dose d'un vaccin à base d'ARNm. Une réaction allergique peut être mortelle. Pour obtenir des renseignements au sujet des ingrédients du vaccin contre la COVID-19, consultez la monographie de produit du fabricant du vaccin au manitoba.ca/covid19/vaccine/index.fr.html ou communiquez avec votre professionnel de la santé.

Le polyéthylène glycol (PEG) est un ingrédient du vaccin de Pfizer-BioNTech et du vaccin de Moderna. Il s'agit d'un allergène potentiel susceptible de provoquer des réactions allergiques, y compris des réactions graves. On retrouve du polyéthylène glycol dans une multitude de produits, notamment les produits de préparation colique pour les coloscopies, les laxatifs, le sirop contre la toux, les cosmétiques, les solutions pour verres de contact et les produits de soins de la peau, ainsi que comme additif dans certains aliments et certaines boissons. Les personnes allergiques au PEG peuvent également être allergiques au polysorbate 80. Si vous êtes allergique au PEG ou au polysorbate 80, quelle que soit la gravité de la réaction, consultez votre professionnel de la santé avant de vous faire vacciner.

La trométhamine (trométamol ou TRIS) est un ingrédient du vaccin de Moderna et un allergène potentiel connu pour causer des réactions allergiques pouvant être graves. On peut trouver de la trométhamine dans certains médicaments. Si vous êtes allergique à la trométhamine, quelle que soit la gravité de la réaction, parlez-en à votre professionnel de la santé avant de recevoir le vaccin de Moderna.

Vous devez rester en observation pendant au moins 15 minutes après avoir reçu le vaccin.

⁴ Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) du Canada est un comité indépendant d'experts reconnus qui fournit des conseils éclairés sur l'utilisation des vaccins au Canada. Une fois que Santé Canada a approuvé un vaccin, le Comité procède à une évaluation critique de toutes les données disponibles pour formuler des recommandations sur l'utilisation optimale du vaccin.

Le CCNI recommande de ne pas administrer les vaccins contre la COVID-19 en même temps que d'autres vaccins (vivants ou inactivés). Vous devez attendre 14 jours après l'injection de tout autre vaccin avant de recevoir votre vaccin contre la COVID-19. Après avoir reçu une dose du vaccin contre la COVID-19, attendez 28 jours avant de recevoir tout autre vaccin. La période d'attente minimale entre les vaccins peut être raccourcie dans certaines circonstances, par exemple en raison de l'exposition à un virus (p. ex., hépatite B), du lancement d'un traitement immunosuppresseur ou d'une thérapie immunosuppressive, d'une grossesse ou de la décision d'un professionnel de la santé.

Si vous faites de la fièvre ou présentez des symptômes qui pourraient être attribuables à la COVID-19, vous ne devriez pas vous faire vacciner à ce moment-là. Si vous avez été infecté par la COVID-19, vous devriez vous faire vacciner après la disparition de vos symptômes et la fin de votre période d'isolement. Consultez votre professionnel de la santé si vous présentez des symptômes nouveaux ou persistants de la COVID-19. Votre professionnel de la santé vous indiquera quand vous pourrez recevoir le vaccin.

Quels sont certains effets secondaires possibles du vaccin contre la COVID-19?

En général, les effets secondaires observés pendant les essais cliniques étaient semblables à ceux d'autres vaccins. Les effets secondaires étaient généralement légers ou modérés et disparaissaient quelques jours après la vaccination. Ils comprenaient notamment les suivants :

- douleur, rougeur et enflure au point d'injection;
- frissons;
- sensation de fatigue et de fièvre;
- maux de tête;
- douleurs musculaires et articulaires;
- nausées et vomissements.

Des cas de myocardite et de péricardite ont rarement été signalés après l'administration d'un vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19. Ces très rares cas ont été signalés surtout chez les jeunes hommes de moins de 30 ans, plus souvent après la deuxième dose de vaccin et habituellement dans la semaine suivant la vaccination. Les données concernant le risque de myocardite et de péricardite découlant d'une troisième dose de vaccin à ARN messager ne sont pas encore disponibles. Les signes et les symptômes peuvent comprendre l'essoufflement, les douleurs thoraciques ou la sensation d'un rythme cardiaque rapide ou anormal. Si vous présentez l'un de ces symptômes, rendez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche.

Des médicaments en vente libre comme l'acétaminophène (p. ex., Tylenol®) ou l'ibuprofène (p. ex., Advil^{MD}) peuvent être envisagés pour le soulagement de ces effets indésirables (comme la douleur ou la fièvre, respectivement), si ces effets surviennent **après la vaccination**.

Ce sont des effets secondaires courants des vaccins et ils ne présentent aucun risque pour votre santé.

Pour obtenir la liste complète des effets secondaires possibles, consultez la monographie du produit fournie par le fabricant au manitoba.ca/covid19/vaccine/index.fr.html ou consultez votre professionnel de la santé.

Comme pour tous les vaccins, des effets secondaires plus graves, comme des réactions allergiques, sont possibles. Cependant, ces effets sont rares.

Il est important de rester sur les lieux de la vaccination pendant 15 minutes après avoir reçu un vaccin dans l'éventualité peu probable qu'une réaction allergique grave se déclare. Vous devrez peut-être rester sur les lieux pendant 30 minutes si vous avez déjà eu une réaction allergique grave à un vaccin. Ces réactions peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Elles peuvent apparaître jusqu'à une heure après l'administration du vaccin. Si ces symptômes se manifestent après votre départ de la clinique, composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche pour une prise en charge immédiate.

Signalez tout effet secondaire grave ou imprévu à un professionnel de la santé ou communiquez avec Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou, sans frais au Manitoba, au 1 888 315-9257.

Préparez-vous à recevoir votre vaccin

Suivez les instructions reçues à la clinique de vaccination (p. ex., demeurer à une distance de deux mètres des autres personnes), et n'oubliez pas de rester à la maison si vous êtes malade.

- Portez un maillot ou une chemise à manches courtes.
- Assurez-vous d'avoir mangé de façon régulière ce jour-là.
- Apportez et portez votre masque.
- Apportez toute pièce d'identité exigée par la clinique de vaccination, comme votre carte de santé (Carte d'immatriculation) du Manitoba.
- Apportez votre formulaire de consentement à la vaccination contre la COVID-19 dûment rempli et signé, qui se trouve à l'adresse suivante : protectmb.ca/fr/ressources.

Votre fiche d'immunisation

Tous les vaccins que vous recevez, y compris le vaccin contre la COVID-19, sont consignés dans votre fiche d'immunisation, dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet aux professionnels de la santé de savoir quels vaccins vous (ou les personnes à votre charge) avez reçus ou devez recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre professionnel de la santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé et des Soins aux personnes âgées et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements ou ceux des personnes à votre charge. Vous pouvez choisir de ne pas révéler ces renseignements médicaux personnels aux professionnels de la santé. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre bureau de la santé publique local ou à un professionnel de la santé.

Vous pouvez obtenir une fiche d'immunisation contre la COVID-19 officielle du gouvernement du Manitoba en ligne, à l'adresse covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/resultats-test/. Vous pouvez demander des mises à jour de cette fiche en remplissant un formulaire en ligne disponible à l'adresse forms.gov.mb.ca/covid-immunization-record-request/index.fr.html.

Où puis-je obtenir plus de renseignements?

Pour en savoir plus sur la COVID-19 ou les vaccins qui vous protègent contre cette maladie, communiquez avec votre professionnel de la santé.

Vous pouvez également appeler Health Links – Info Santé au 204 788-8200 (à Winnipeg) ou au 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Ou consultez :

Province du Manitoba : www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html

Gouvernement du Canada : canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
